



*Mairie de*  
**CHATILLON LE ROI**  
45480

## LOCATION de la SALLE DE REUNION

### Règlement et Engagement

Tel : 09 61 51 95 46  
Fax : 02.38.39.97 25  
Email : [chatillon.le.roi@orange.fr](mailto:chatillon.le.roi@orange.fr)  
Site : [www.chatillon-le-roi.fr](http://www.chatillon-le-roi.fr)

- La salle communale (contenance : 49 personnes) est mise à disposition des habitants de la commune pour leurs réunions de famille.
- La salle ne sera retenue qu'après versement d'une caution de 150 € (chèque établi à l'ordre du trésor public).
- Le demandeur devra présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile » au minimum une semaine avant la date de location, ainsi que le chèque de règlement de la location, établi à l'ordre du trésor du public, ce dernier n'étant encaissé qu'après la dite location.
- Le chèque de caution ne sera restitué qu'après état des lieux effectué par un élu.
- Il est rappelé que le signataire est le seul responsable des lieux, des dégradations, des nuisances ou troubles de voisinage, il lui revient de faire respecter ces prescriptions.
- La salle doit être rendue propre y compris : les sanitaires, la cuisine, le couloir.
- Les tables et chaises devront être correctement nettoyées.
- En cas d'utilisation, les sanitaires extérieurs devront être restitués propres.
- Les chaises et les tables devront être disposées suivant le plan affiché.
- La cour devra être rendue débarrassée des papiers, ballons, mégots de cigarettes.
- Il est formellement interdit d'utiliser sur les murs et plafond : adhésifs, punaises, pointes, patafix etc. Des dispositifs de fixations sont existants : tringles d'exposition, crochets de plafond (poids max 300 gr).

- Il est formellement interdit de soulever les dalles de plafond.
- En cas de dégradation, la caution ne sera pas restituée.
- Bruits : Application du décret 98-1143 relatif aux prescriptions applicables aux locaux recevant du public et diffusant de la musique amplifiée, et du décret 2006-1099 du 31 août 2006, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage relativement à la musique, aux éclats de voix dans la rue et véhicules.
- Il est interdit de dépasser cette norme après 2 heures du matin, le signataire du présent règlement sera responsable en cas de dépôt de plainte ou de contrôle de gendarmerie.
- Il est interdit de diffuser de la musique en plein air.
- Remise des clés : Contacter Véronique LEJEUNE au moins 10 jours avant la date de location au téléphone suivant : 06.87.52.89.41. **A défaut, la location ne sera pas confirmée.**
- Restitution des clés : voir avec Véronique LEJEUNE
- Il sera remis : la clé de la cour, du couloir, de la salle et la carte d'activation du chauffe-eau.
- En aucun cas les tables ou les chaises de la salle ne doivent être sorties.

### Tarifs :

Location d'une journée : 80 €  
 Location week-end : 120 €  
 Location de vaisselle : 20 € (rayer les mentions inutiles)

Je soussigné .....demeurant ....rue .....à Châtillon le Roi  
 déclare :

- Avoir lu le présent règlement et s'engager à le respecter
- Remettre le chèque de caution le :
- Remettre le chèque de location le :
- Réserver la salle pour le : ou le week-end du :
- Remettre l'attestation d'assurance le :

Fait en double exemplaire, le .....

Signature,